

RÈGLEMENT INTÉRIEUR 9^{ème} SEMI RAPIDE BRESSUIRE

Article 1 : Présentation

Le VIII^{ème} Semi rapide de Bressuire est organisé par le club d'échecs de Echecs & Mat le dimanche 9 novembre 2025.

Lieu des rencontres : salle foyer Hérault, rue petite guimbarde, 79300 Bressuire.

Cet Open est ouvert à tout joueur respectant les conditions d'admission suivantes :

- **Comportement correct exigé**
- Être licencié B pour la saison en cours à la F.F.E. (si la licence peut être prise sur place, le joueur devra fournir un certificat médical au club organisateur) ou avoir un code FIDE d'une autre fédération reconnue par la FIDE (différent du code FRA).
- Remarque :

Au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un ELO estimé (non classé) en fonction de leur catégorie d'âge.

Aucune réestimation ultérieure ne sera effectuée.

Article 2 : Règles et Appariements

Les règles du Jeu sont celles de la FIDE actuellement en vigueur (voir l'introduction des Règles du Jeu)

Appariements et classements assistés par ordinateur (programme PAPI 3.3.8).

Les appariements se font au système suisse (Règles C04 FIDE). Aucune protection de club, de famille. Pas de parties dirigées permettant d'obtenir un classement ou un titre.

Remarques : Sauf cas de force majeure, les appariements de la ronde n sont définitifs 10 minutes après la fin de la ronde n-1. Un joueur ne désirant pas jouer une ronde, doit prévenir l'arbitre de son open au cours de la ronde précédente au plus tard.

Les articles A.2, A.3, A.5 et III.5 seront appliqués pour ce tournoi : pénalité 1 minute, arrêt pendule pour réclamer nulle auprès de l'arbitre, etc.

Article 3 : Cadence

Cadence : 12 minutes avec un incrément de 3 secondes par coup depuis le début.

Article 4 : Horaires

Horaire de Jeu : 14h- 18h

Vérification des licences : 13h15-13h45

Clôture des inscriptions : 13h45

Clôture du Tournoi : Dimanche 9 novembre, salle foyer hérault rue petite guimbarde 79300 Bressuire

Affichage des appariements 5 minutes avant chaque ronde. Présence de l'Arbitre jusqu'à 18 heures.

Dates et horaires des rondes :

1 ^{ère} ronde	Dimanche 9	Début à 14h
------------------------	-------------------	--------------------

	novembre	
2 ^{ème} ronde	Dimanche 9 novembre	Début à 14h50
3 ^{ème} ronde	Dimanche 9 novembre	Début à 15h40
4 ^{ème} ronde	Dimanche 9 novembre	Début à 16h40
5 ^{ème} ronde	Dimanche 9 novembre	Début à 17h30
Cérémonie	Dimanche 9 novembre	à 18h20

Accueil des participants : Dimanche 9 novembre à partir de 13h15

Tout joueur se présentant après 14h ne sera apparié que pour la ronde 2 avec 0 (zéro) point.

Article 5 :

Droits d'inscriptions : Adultes : 7 € avant le 6 novembre, puis 10 €

Jeunes : 4 € avant le 6 novembre, puis 6 €

Gratuit pour les membres d'échecs & Mat Bressuire

Les prix ne sont pas cumulables. Les prix du classement général sont répartis au système Hort. Les prix par tranches ELO et les prix spéciaux sont attribués en cas d'égalité de points de parties au joueur ayant le meilleur départage.

Chaque joueur reçoit le prix le plus important auquel il a droit. En cas de prix de montants égaux, l'ordre de priorité suivant sera appliqué :

- Prix du classement général,
- Prix par tranches ELO,
- Prix spéciaux.

Les joueurs non classés ne peuvent pas concourir pour un prix par tranche ELO.

Article 6 : Classement

Il s'effectue en fonction du nombre de points de parties obtenu (gain = 1, nulle = ½, perte = 0).

Le départage entre les ex æquo est effectué par le Buchholz tronqué, le Cumulatif puis par la Performance en cas de nouvelle égalité.

Article 7 : Forfaits

Un joueur apparié arrivant devant l'échiquier avec plus de 5 minutes de retard est forfait.

Tout joueur faisant forfait n'est apparié à une ronde que s'il justifie son absence (avant la publication des appariements de la ronde suivante).

Tout joueur faisant deux forfaits consécutifs ou non sera exclu du tournoi.

Tout forfait et tout abandon de tournoi non justifié sera automatiquement signalé au Directeur Juridique de la Direction Nationale de l'Arbitrage de la FFE pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Pour signaler une difficulté pour se rendre sur le lieu du tournoi, appeler le responsable de l'équipe d'arbitrage au 06 46 81 26 75 en précisant ses nom et prénom.

Article 8 : Fin de partie

A l'issue de la partie, le vainqueur (ou le conducteur des blancs en cas de nullité) informe l'arbitre du résultat de la partie.

Chaque joueur doit ranger les pièces sur l'échiquier.

Article 9 : Nulle par accord mutuel

Rappel de la Charte du Joueur (présente en pièce jointe au règlement) et du code de l'éthique de la FIDE. Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE.

Une proposition de nullité ne doit intervenir qu'à l'occasion d'un réel affrontement sur l'échiquier.

Pour pouvoir faire nulle par accord mutuel, il faut jouer au moins 10 minutes. En dessous de ce temps minimal, il faut le consentement de l'arbitre pour proposer nulle.

Article 10 : Rappels

La salle de jeu comprend « la zone de jeu » + les toilettes + « l'espace fumeur » + « l'espace boisson ». Le joueur au trait ne peut quitter la « zone de jeu » sans autorisation de l'arbitre. Pendant la partie, interdiction de quitter la salle de jeu sans autorisation de l'arbitre.

Éviter toute discussion et toute lecture suspecte.

Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur ou sur les lieux d'hébergement pourra être sanctionné. Une tenue correcte est exigée sur les lieux du Tournoi.

Les pendules doivent être manipulées calmement.

Les téléphones doivent être éteints sous peine de sanction. L'utilisation d'un téléphone portable durant la partie entraîne la perte de la partie. Un téléphone qui émet un son entraîne la perte de la partie.

Les analyses sont interdites dans la salle de jeu.

Il est strictement interdit de fumer dans la zone de jeu ainsi que dans tous les locaux désignés comme « zones non-fumeurs » par les responsables de la sécurité du site.

Les joueurs qui abandonnent le tournoi ne sont plus appariés

Tout manquement à la « Charte du Joueur d'Échecs » peut être sanctionné. Voir annexe

Article 11 :

Arbitre Principal : TACHEAU Joël, arbitre OPEN 1

Article 12 : Jury d'appel

Jury d'appel : Il est constitué avant le début de la première ronde et est affiché en annexe dans la salle de tournoi.

Article 13 : Contrôle anti-dopage

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

Article 14 :

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'Arbitre Principal

L'Organisateur